

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	1
Quorum	5

SEANCE DU 18 MAI 2021

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Monsieur Bernard MATTER et Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND.

Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline RAYNAUD (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Absents et excusés : Madame Suzanne BROLLY et Madame Françoise BENOIT (procuration à Monsieur Antoine BRIENING)

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

B/2021/013 : Strasbourg - Port du Rhin - Cité Loucheur : Réhabilitation et résidentialisation de 396 logements et création d'une Maison Urbaine de Santé (MUS). Réhabilitation de 16 logements et création de 5 logements. Autorisation de programme.

Il est décidé :

1. D'autoriser le programme de réhabilitation et résidentialisation du parc immobilier, financé dans le cadre du droit commun, se composant de 396 logements et de 12 locaux d'activités, à Strasbourg, regroupant les adresses suivantes :
 - 67-69-71-73-75-77-79-81 route du Rhin, 1-2-3-4-6-8-10-12-14 rue Kentzinger, 5-7-9-11-13 rue Migneret, 7-9-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-25-29 route de l'île des Epis (391 logts et 11 locaux)
 - 10 route de l'île des Epis (5 logts) et 27 route de l'île des Epis (1 local)

Le prix de revient prévisionnel de cette opération s'élève à **15 840 000 € TTC** (TVA 10 %) soit **40 000 € TTC / logement**

2. D'autoriser le programme de création d'une Maison Urbaine de la Santé et de création de 5 logements ainsi que la réhabilitation de 16 logements, financé dans le cadre du droit commun, à Strasbourg, regroupant les adresses suivantes :

➤ 83 route du Rhin et 24 route de l'Ile des Epis

Le prix de revient prévisionnel de la Maison Urbaine de la Santé (MUS) s'élève à **405 800 € HT** soit 1 434 € HT le m² de surface utile.

Le prix de revient prévisionnel de la réhabilitation de 16 logements et la création de 5 logements s'élève à **945 000 € TTC** (TVA 10 %) soit 45 000 € TTC / logement.

3. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent y compris les conventions de financement.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté avec une abstention.

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme